DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/11/2019 Reçu en préfecture le 29/11/2019

Affiché le

ID: 005-250500600-20191128-2019_74BIS-DE

Département des Hautes-Alpes	
Arrondissement de Briançon	
Parc naturel régional du Queyras	
Comité syndical du 28 novembre 2019	
Délibération n° : 2019_74	
Date de convocation : 22 novembre 2019	

Objet : Demande de financement régional pour le lancement de la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional du Queyras - phase 1

Par la suite d'une convocation en date du 22 novembre 2019, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la maison du Parc, le 28 novembre 2019 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Président : Christian GROSSAN **Secrétaire de séance** : Alain BLANC

Région : Chantal EYMEOUD, Conseillère Régionale (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale,

titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, excusé

Communes:

- Abriès-Ristolas Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix); Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- Aiguilles Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix); Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac -** Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- Château-Ville-Vieille Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix); Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- Eygliers Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- Guillestre Bernard LETERRIER, Maire, excusé, représenté par son suppléant Patrick PEREZ (1 voix)
- Molines-en-Queyras Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- Saint-Véran Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- Vars Raphaëlle MARTOÏA, Conseillère municipale, excusée

Vu:

- Le décret n°2017-1156 du 10 juillet 2017, relatif aux Parcs naturels régionaux, issu de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
- La circulaire NOR n° TREL1826915N du Ministère de la Transition écologique et solidaire du 7 novembre 2018 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 classant le Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2021 ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 prorogeant le classement jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 2011 178 2 du 27 juin 2011.
- La délibération régionale n° 17-516 du 7 juillet 2017, définissant une « feuille de route » pour les Parcs naturels régionaux.

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 29/11/2019 Reçu en préfecture le 29/11/2019

Affiché le

ID: 005-250500600-20191128-2019_74BIS-DE

	Département des Hautes-Alpes	
	Arrondissement de Briançon	
F	Parc naturel régional du Queyras	
Comité syr	ndical du 28 novembre 2019	
Délibératio	n n° : 2019_74	
Date de co	nvocation : 22 novembre 2019	

Objet : Demande de financement régional pour le lancement de la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional du Queyras - phase 1

Considérant :

- La fin de la charte actuelle en avril 2024 ;
- La longueur et la difficulté de la procédure de renouvellement d'une charte de Parc naturel régional, qui s'étale sur 4 années avec production de plusieurs documents d'importance, des avis intermédiaires de l'Etat, une enquête publique, de la consultation et concertation à mettre en place, une campagne de communication particulière à lancer;
- La charge de travail générée par le renouvellement de la charte, ainsi que les dépenses engendrées ;
- L'existence d'une enveloppe dédiée aux Parcs en renouvellement dans le cadre de l'association Réseau des Parcs de Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- La décision d'affecter 15 000 € de cette enveloppe au Parc naturel régional du Queyras pour le lancement de la procédure de renouvellement.

Le Comité syndical, réuni le 28 novembre 2019, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de suffrages exprimés : 19
Nombre de suffrages : 31
Votes Contre : 0
Pour : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 01

Décide :

De faire la demande de subvention de 15 000 euros auprès de la Région Sud-Provence-Alpes-Côte-d'Azur;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

> Le Président Christian GROSSAN